



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E110050

VALABLE JUSQU'AU 29/06/2025

ÉDITÉ LE 27/03/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1996

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NICE 405364605

Siret : 405 364 605 00023

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 91 35908-

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 106707510 R 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 06707510 R 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : LAURENTI CHAUFFAGE

6 AVENUE JEANNE MARLIN
06300 NICE

Téléphone : 04 93 55 83 82

Portable : 06 12 84 11 47

Fax :

Site Internet : www.laurenti-chauffage.fr

E-mail : laurenti.chauffage@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
LAURENTI GILLES GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	06/02/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	02/02/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	02/02/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NICE
208, BOULEVARD DU MERCANTOUR
SPACE "B"
B.P. 3076
06202 NICE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.